

Où recharger votre abonnement ?

Agence commerciale TaM

Agence Centre-Ville
6, rue Jules Ferry – Montpellier
du lundi au samedi de 7h à 19h
Station tramway : Gare Saint-Roch



Allo TaM

04 67 22 87 87

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30.
Le samedi de 9h à 12h.

www.tam-way.com

Info trafic

L'info trafic en temps réel
sur votre mobile.
Par SMS :
télécharger Mobitrans en
appelant le 30130
et en tapant MOBISTRANS
(appel non surtaxé)



Après des 130 commerçants-relais

Vous les reconnaîtrez grâce à
un autocollant TaM apposé sur
leur vitrine.

Voir liste dans le document
"Points de vente".

Dans les Maisons de l'Agglomération

Aux 120 distributeurs automatiques

Vous les trouverez à
chaque station de tramway,
aux arrêts bus rue de
la République et Observatoire.
 Paiement par carte bancaire ou
pièces de monnaie.

Surfez sur le réseau de la liberté

Le tramway vous connecte à vos passions :

- 28 stations de Mosson à Odysseum
- 33 stations de Saint-Jean de Védas à Jacou
- Un tramway toutes les 5 minutes en moyenne du lundi
au vendredi en journée
- En service de 5h à 1h
du matin et jusqu'à
2h du matin les
vendredi et
samedi.



Plus de simplicité, plus de liberté !

Bus et tramway, c'est le même ticket !

Les titres de transport TaM permettent d'utiliser indifféremment le tramway et toutes les lignes de bus TaM, desservant les communes de la communauté d'agglomération. Pour un trajet, n'excédant pas une heure, combinant bus et tramway, un seul ticket est nécessaire (aller-retour interdit).

Parkings Tramway : le bon créneau pour rejoindre le réseau pour 4,20€ ou 3,10€ avec le Pass'Agglo.

T1 : Mosson / Euromédecine / Occitanie / Circé à Odysseum et
T2 : Saint-Jean-le-Sec/Sabines/Notre-Dame de Sablassou :
**forfait : stationnement + 1 ticket aller-retour valable sur
tout le réseau TaM dans la journée pour chaque occupant
du véhicule.**

Modalités d'utilisation du Forfait Annuel pour Tous

Vous venez de choisir un abonnement annuel. Cet abonnement est personnel et non cessible. Vous pouvez circuler librement sur l'ensemble du réseau TaM pendant 12 mois à partir de la date d'achat. La carte TaM doit être validée dès le 1^{er} trajet.

1 Conditions d'utilisation de la carte TaM

La Carte TaM doit être validée à chaque montée (même en correspondance). En cas de contrôle, elle doit être présentée aux agents.

2 Quelles démarches effectuer en cas de perte ou de vol ?

Vous devez établir, auprès de l'agence commerciale TaM, une déclaration de perte et fournir une photo d'identité + 1 pièce d'identité.

Tarif : 5 € + 3,50 € de frais de dossier (carte délivrée immédiatement).

3 Vous avez choisi de régler votre abonnement par prélèvements automatiques.

La formule par prélèvements automatiques comprend des frais de gestion annuels à hauteur de 4% du prix du titre.

Lors de la souscription, vous réglez un 1^{er} versement de 31,60 €, puis 34 € prélevés pendant 11 mois.

L'opération est effectuée chaque début de mois (entre le 5 et le 10). Vous devez donc approvisionner votre compte bancaire ou postal à chaque échéance.

• Que faire en cas d'incident de paiement ?

Les frais de rejets bancaires (hors incident technique imputable au payeur) sont à votre charge. Tout prélèvement rejeté doit être régularisé dans les plus brefs délais en contactant le Service des Prélèvements au 04 67 22 87 64, ou 04 67 22 87 68 du lundi au vendredi (de 8h30 à 12 h et de 13h à 16h). Sans régularisation, la carte TaM pourra être neutralisée.

ATTENTION : En cas d'incidents répétés, TaM pourra résilier le contrat de prélèvement de plein droit pour défaut de paiement.

• Vous changez de compte bancaire ou postal

Vous devez remplir, auprès de l'Agence Commerciale TaM, un nouveau formulaire d'autorisation de prélèvement dûment signé, accompagné de votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB ou RIP) du nouveau compte avant le 15 du mois en cours pour le prélèvement du mois suivant.

• Vous changez d'adresse

Signalez vos nouvelles coordonnées postales à :
TaM, Service Prélèvements, 125 Rue Léon Trotski, CS 60014, 34075 Montpellier Cedex 3.

4 Vous souhaitez résilier votre abonnement

Vous quittez Montpellier ou vous changez de situation professionnelle ou vous souhaitez mettre un terme à votre contrat :

• Vous avez réglé votre abonnement au comptant

Vous devez remplir, auprès de l'Agence Commerciale TaM, le formulaire de résiliation ou adresser votre demande par lettre recommandée à TaM – Service Prélèvements – 125, rue Léon Trotski – CS 60014 – 34075 Montpellier Cedex 3.
Votre demande peut être effectuée à tout moment.

• Vous avez choisi la formule par prélèvements automatiques

Vous devez remplir, auprès de l'agence commerciale TaM, le formulaire de résiliation ou adresser votre demande par lettre recommandée à TaM – Service Prélèvements, 125 Rue Léon Trotski, CS 60014, 34075 Montpellier Cedex 3 – avant le 15 du mois en cours afin de suspendre le départ du prélèvement suivant.

Afin d'accepter la résiliation, la carte TaM doit être restituée et faire l'objet d'une dévalidation.

NOTA : L'abonné s'engage à payer des frais de résiliation de 15,60 €.

Lieu et date

Signature

carte 30 voyages

forfaits pour tous

forfait 31 jours

forfait annuel



Transports de l'agglomération de Montpellier

août 2010



Montpellier
Agglomération



Transports de l'agglomération de Montpellier



Transport urbain de voyageurs.
Ligne de tramway.
Délivré par AFAO / AFNOR certification
www.marque-nf.com



Montpellier
Agglomération

Les abonnements carte rechargeable

Carte 30 voyages : 32,30€



Valable pour 30 voyages sur l'ensemble du réseau, sans limitation de date.

Accès gratuit uniquement au P+Tram Circé à Odysseum.

Forfait 31 jours : 43€



Permet de voyager sur l'ensemble du réseau pendant 31 jours à partir de la première validation.

Accès gratuit aux parkings tramway.

Forfait Annuel : 390€



Permet de voyager sur l'ensemble du réseau, valable 12 mois à partir de la date de souscription.

Au comptant ou par prélèvement automatique mensuel sur 12 mois + 4% de frais de prélèvement mensualisés, soit

11 prélèvements de 34€ après le 1^{er} versement, au comptant 31,60€. Accès gratuit aux parkings tramway. Location courte durée VéloMagg' gratuite.

Avec la carte à puce la ville est à vous

Pour obtenir votre carte rechargeable :

Apportez à l'agence commerciale TaM, possibilité également à la Maison d'Agglomération Mosson, le formulaire détachable ci-contre préalablement complété, accompagné d'une photo d'identité et d'une pièce d'identité.

Prix de la carte : 5€.

Frais de dossier 3,50€ (offerts à la création de la première carte).

En cas de perte ou de vol, frais de dossier : 3,50€ + carte 5€, soit un total de 8,50€ + 1 photo.

Délivrance immédiate en agence commerciale sur présentation d'une pièce d'identité.

Les cartes rechargeables sont personnelles et non cessibles. Votre carte est utilisable sans limitation de durée. Elle doit être validée à chaque trajet, même en correspondance.

Vous rechargez votre Forfait 31 jours ou créditez votre Carte 30 voyages :



Pour recharger votre carte, rendez-vous :

- à l'Agence commerciale TaM
- dans les Maisons de l'Agglomération
- chez les commerçants-relais

■ aux distributeurs automatiques installés aux stations de tramway, et aux arrêts de bus rue de la République et à l'Observatoire, qui acceptent carte bancaire et pièces de monnaie.

Vous souhaitez renouveler votre Forfait Annuel :

Pas de renouvellement tacite, une nouvelle demande d'abonnement doit être effectuée à l'Agence commerciale TaM pour les paiements par prélèvements automatiques.

Demande d'abonnement Forfaits pour Tous

(à déposer à l'Agence commerciale TaM)

Abonné(e)

Nom/Prénom

Date de naissance

N°/Rue

Code postal/ Ville

Tél

E-mail

Forfait choisi

- 30 voyages 32,30 € 31 jours 43 € Annuel 390 €
 Création de la carte 5€

Mode de paiement du Forfait Annuel

- Comptant 390 €
 Prélèvement automatique pour un montant total de 390 € + 4% de frais de prélèvement mensualisés, soit 11 prélèvements de 34 € [joindre un RIB + autorisation de prélèvement + justificatif de domicile du titulaire du compte à débiter] et un 1^{er} versement de 31,60 € à régler sur place lors de la souscription.
 Pour un renouvellement : uniquement si vous avez changé de références bancaires.

Titulaire du compte à débiter (à déposer à l'Agence commerciale TaM)

Nom/Prénom

N°/Rue

Code postal/ Ville

Tél

E-mail

L'abonné(e) déclare avoir pris connaissance des modalités d'abonnement précisées au dos de ce dépliant.

Lieu et date

Signature

«En application de l'article 27 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.»

Autorisation de prélèvement

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 224766

«J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier.»

Titulaire du compte

Nom/Prénom

N°/Rue

Code postal/ Ville

Tél

E-mail

Désignation du compte à prélever? (à compléter par l'abonné)

Code banque

Code guichet

N° de compte

Clé RIB

Etablissement teneur de votre compte

N°/Rue

Code postal/ Ville

Lieu et date

Signature

Nom et adresse du créancier :

TaM. 125 Rue Léon Trotski. CS 60014.
34075 Montpellier cedex 3

nouveau
Clé@M Rechargez vos titres de transport sans vous déplacer, avec deux supports au choix :

- Clé USB
- lecteur USB et sa carte e-TaM

Rendez-vous à l'agence commerciale TaM.

